



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 74146

Texte de la question

M. Gérard Charasse alerte M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le taux élevé de mortalité maternelle dans les pays en développement. Le risque pour une mère de mourir de complications liées à sa grossesse y est deux cent cinquante fois plus élevé que dans les pays développés. La santé est pourtant un droit fondamental inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et personne ne songe à contester qu'elle est une des conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté, et au développement social et économique. Certes, la priorité donnée à la santé relève avant tout d'une volonté politique nationale des pays en question. Mais les pays du nord conservent un rôle déterminant en particulier à travers le montant et les priorités fixées en matière d'aide au développement. En septembre prochain, la France participera, à New York, à l'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). À ce jour, il semble que les deux objectifs relatifs à l'amélioration de la santé maternelle et infantile accusent le retard le plus criant. Il lui demande en conséquence de prendre en compte les suggestions de plusieurs organisations non gouvernementales qui proposent de consacrer 0,1 % de la richesse nationale au financement de la santé dans les pays en développement, et de soutenir, techniquement et financièrement, les pays désireux d'introduire des politiques d'accès gratuit aux soins de santé de base, en particulier pour les femmes et les enfants et d'affecter au renforcement des ressources humaines au moins 25 % de l'aide française allouée au secteur de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74146

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2831

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)